

BULLETIN D'ADHÉSION 2018 - 2019



NOM : Nom de jeune fille :
 Prénom : Date de naissance :/...../.....
 Tél fixe : Tél portable:
 E-mail perso* :

* Vous serez abonné-e automatiquement à la liste de diffusion du SNUipp-FSU Drôme

Adresse personnelle :

Ville et établissement d'exercice :

Date de titularisation :/...../.....

Poste : Adjoint(e) Directeur(trice) Enseigne en ASH TR TRS
 Etudiants P.E. Stagiaire (PES) PsyEN/ maître spécialisé CPC

Corps : Prof d'école Instit PEGC Retraité(e) AED/AVS/EVS

Situation administrative : Temps partiel :% Congé parental
 En disponibilité En congé formation CLD, CLM

Échelon : **Montant de la cotisation** (voir ci-dessous) : euros

Mode de paiement :

- Le paiement en ligne** sur <https://adherer.snuipp.fr/26>
- Le paiement par chèque (de 1 à 6)** à l'ordre du SNUipp-FSU 26. Les chèques multiples sont encaissés la 1^{ère} semaine de chaque mois, au plus tard le 8 juillet. **Nombre de chèques :**
- Le paiement par prélèvement fractionnés (de 1 à 6 fois de novembre à avril)**. Les prélèvements sont fait la 1^{ère} semaine de chaque mois. Remplir et signer le formulaire « mandat SEPA » disponible en ligne. Joindre un RIB. Le prélèvement sera reconduite sauf demande express de votre part.
Nombre de prélèvements :

SNUipp-FSU 26
 Maison des Syndicats
 17, rue Georges Bizet
 26000 VALENCE

Se syndiquer
est aussi un acte de solidarité !
Une démarche individuelle au
service du collectif. P

Je me syndique au SNUipp-FSU 26 afin de contribuer :

- à la défense des intérêts des personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'éducation,
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat, unitaire, pluraliste et démocratique appartenant à la FSU (Fédération Syndicale Unitaire)

Le SNUipp-FSU Drôme pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser les publications départementales et nationales éditées par le SNUipp-FSU.

Je demande au SNUipp-FSU de la Drôme de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière, auxquels il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant à la section. Toute adhésion vaut pour l'année en cours.

Date : .../.../... **Signature :**

GRILLE DE COTISATIONS 2018 - 2019



Montant des cotisations en euros

* cotisation après déduction

Échelon	PE adjoint	PE hors classe	PE Classe ex
1			221 (75)*
2			235 (80)*
3	125 (42,50)	208 (70)*	246 (84)*
4	143 (48)*	225 (76)*	264 (90)*
5	148 (50)*	240 (81)*	283 (96)*
6	151 (51)*	253 (86)*	294 (99)*
7	161 (54)*		305 (104)*
8	173 (58)*		
9	185 (63)*		
10	197 (67)*		
11	212 (72)*		

Situations particulières

Instituteur : quel que soit l'échelon : cotisation 150€ (50€)
PES = 110€ (37,50)* M1, AED, AVS, EVS = 37€ Retraités = 97€
Disponibilité, congé parental, CLM... = 83.50€ (part nationale)
Temps partiels = 20€ + au prorata de la quotité (minimum 83.50€)
Non-imposable = 2/3 de la cotisation (minimum 83.50€) (uniquement sur présentation d'un avis de non-imposition)

Autres fonctions : suppléments de cotisations

Directeur 2 à 4 classes : + 5€	RASED-ASH : + 5€
Directeur 5 à 9 classes : + 10€	CPC - PEMF : + 5€
Directeur ≥ 10 classes : + 15€	Directeur SEGPA/EREA : + 20€

La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt* de 66% de son montant (déclaration 2017)

* les 2/3 de votre cotisation sont désormais remboursés pour les non-imposables

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT SEPA

A renvoyer rempli et signé, au SNUipp-FSU 26 en joignant obligatoirement un RIB et le bulletin d'adhésion. La reconduction des prélèvements est **automatique** d'une année sur l'autre. Toutefois, vous pourrez suspendre ces prélèvements, sur simple demande de votre part, avant le mois de novembre de l'année suivante.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT SEPA-CORE

J'autorise L'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Paiement récurrent

Référence unique Mandat (réservée au créancier) :

DEBITEUR

NOM- Prénom :
Adresse :
.....
CP : Ville :

CREANCIER

SNUipp-FSU 26
Maison des syndicats, 17 rue Georges Bizet
26000 VALENCE
IDENTIFIANT SEPA : FR05ZZZ146196

COMPTE A DEBITER

IBAN :
BIC :

Fait le A

Signature :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.